

BVGer E-6294/2012 vom 18. Dezember 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-12-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6294_2012

FR: TAF E-6294/2012 du 18 décembre 2012

IT: TAF E-6294/2012 del 18 dicembre 2012

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande d'effet suspensif est sans objet.

E. 3

La demande d'assistance judiciaire partielle est admise.

E. 4

Il n'est pas perçu de frais.

E. 5

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 6

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.